



Armelle Le Coz
SNUipp-FSU

Hervé Floc'h
Sgen-CFDT

Cathy Savetier
SUD éducation

Anne Seven
SE-UNSA

Madame la Directrice Académique des
services de l'Éducation Nationale
1 bd du Finistère
29558 Quimper cedex 9

le 10 octobre 2013

Madame la Directrice Académique,

Les accords dits de Bercy refondent les règles de représentativité, le droit et l'exercice de ce droit pour les organisations syndicales dans la fonction publique d'État.

La réforme des rythmes scolaires complique singulièrement, pour ne pas dire obère, ce droit syndical fondamental.

Or plus que jamais, en ces temps de refondation de l'école, les enseignants ont besoin de se rencontrer et de discuter avec leurs représentants syndicaux, dans le cadre démocratique que la loi a prévu.

Ce droit à information syndicale se décline en ce qui concerne l'Éducation nationale en trois demi-journées, dont l'une serait organisée le 13 novembre après-midi.

Les organisations syndicales signataires vous demandent de bien vouloir leur accorder une audience afin de déterminer les modalités d'organisation de ces journées d'information syndicale.

Veuillez agréer Madame la Directrice Académique, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour l'intersyndicale,